



Vente appartement de père à fils

Par **jp97_1**, le **20/10/2014** à **21:38**

Bonjour à tous,

Voilà, mon père à fait un prêt récemment pour acheter un appartement qui se trouve en Guadeloupe. A la base il voulait que ce soit moi (fils) qui achète cet appartement en faisant moi même le prêt, mais pour des raisons pratiques (j'habite en France et n'étant pas sur place) il a acheté l'appartement à son nom. Maintenant il voudrait donc me revendre cet appartement. La question est donc de savoir quelle est la meilleure formule pour que je puisse reprendre cet appartement à mon nom. Il y a t il un avantage a créer une SCI? faut "repayer" les frais de notaire et autres frais que mon père a déjà payé? Si oui dois je prendre un notaire en France ou en Guadeloupe? faut-t il 2 notaires d'ailleurs?

Il a eut son prêt à un taux très intéressant donc puis je reprendre ce prêt à mon nom?

Merci de m'éclairer sur toutes ces zones d'ombres et sur la meilleure démarche pour que l'opération soit la plus rentable possible. Je précise tout de même qu'il s'agit bien d'une vente au prix réel de l'appartement et pas une donation ou une vente à un prix dérisoire.

Cordialement

Par **janus2fr**, le **21/10/2014** à **07:45**

Bonjour,

Puisqu'il y aura une cession immobilière, il y aura bien à nouveau des frais de notaire à payer. Un seul notaire est nécessaire, il n'y a pas obligation de 2 notaires (mais qu'il y en ait un ou 2, cela ne change pas les frais de notaire).

Pour le prêt, seul l'organisme qui l'a accordé pourrait vous répondre, mais un prêt étant accordé au vu d'une situation particulière, je ne pense pas qu'il accepte de vous le rétrocéder aux mêmes conditions.

Par **jp97_1**, le **21/10/2014** à **20:34**

Bonsoir Janus,
merci pour la réponse.

Savez vous si il peut y avoir un quelconque avantage à créer une SCI?

Cdt

Par **jp97_1**, le **12/11/2014** à **19:27**

Bonjour,

Toujours sur le même sujet que j'ai évoqué, habitant en France, j'aimerais savoir si je peux mandater mon père auprès du notaire pour signer les papiers à ma place. Mon Père se retrouverait alors vendeur et en même temps représentant de son fils (moi) pour l'achat. Cela est-il possible?

Cdt

Par **jp97_1**, le **14/11/2014** à **18:29**

Bonjour à tous,

Quelqu'un peut il m'éclairer sur cette dernière partie?

Merci d'avance.

Cdt